

L'assurance des expatriés temporaires de moins de 75 ans.

• Nature du séjour	Polyvalent
• Territorialité	Monde entier
• Durée maximale du séjour	Un an
• Limite d'âge de l'assuré	75 ans
• Domicile de l'assuré	Monde entier

1. Garanties

FRAIS DE SANTE

- Montant maximum de frais de santé 200 000€ par assuré et par année de souscription.

A l'étranger	Option 1 : remboursement au 1€ en pourcentage des frais réels	Option 2 : Complément de la SS ou la CFE
• Prise en charge hospitalière lors d'une hospitalisation supérieure à 24h	Délivrée sous réserve d'accord médical, 24h/24	
• Hospitalisation	100% des frais réels	Remboursement en complément de la Sécurité sociale française ou de la CFE, avec les mêmes pourcentages, de remboursement et les mêmes plafonds qu'en option 1.
• Fais journalier	100% des frais réels	
• Chambre particulière	jusqu'à 50€ par jour	
• Consultations et visites de médecins généralistes et spécialistes	100% des frais réels jusqu'à 80€ par acte	
• Radiographie, analyses, pharmacie, soins infirmiers et actes de spécialistes	100% des frais réels	
• Kinésithérapie	100% des frais réels jusqu'à 50€ par séance.	
• Soins optique (suite à un accident caractérisé)	100% des frais réels jusqu'à 350€ par personne par an	
• Soins et prothèses dentaires (suite à un accident caractérisé)		
• Autres prothèses (suite à un accident caractérisé)		
• Forfait prévention : préservatifs	jusqu'à 20€ par an	

ASSISTANCE RAPATRIEMENT

- Rapatriement sanitaire : oui
- Frais de recherche et de secours : jusqu'à 5 000€ par personne et jusqu'à 15 000€ par événement.
- Accompagnement de l'assuré rapatrié : oui
- Retour au pays d'expatriation ou envoi d'un collaborateur de remplacement : oui
- Présence d'un proche si hospitalisation supérieure à 6 jours : billet A/R + 80€ par nuit, maximum 10 nuits.
- Retour anticipé si hospitalisation d'un proche supérieure à 5 jours : billet A/R avion classe économique ou train 1^{ère} classe
- Envoi de médicaments indispensables et introuvables sur place : oui
- Retour anticipé en cas de sinistre au domicile : billet A/R avion classe économique ou train 1^{ère} classe
- Transmission de messages urgents : oui
- Retour anticipé si décès d'un proche : billet A/R avion classe économique ou train 1^{ère} classe
- Rapatriement du corps en cas de décès : oui

- Frais de cercueil : jusqu'à 1 500€
- Avance de caution pénale à l'étranger : jusqu'à 15 000€
- Frais d'avocat à l'étranger : jusqu'à 3 000€
- Avance de fonds en cas de perte ou vol d'effets personnels : jusqu'à 1 000€ par événement
- Retard de bagages : jusqu'à 200€

RESPONSABILITE CIVILE DE VIE PRIVEE ET STAGES

- Dommages corporels : jusqu'à 4 500 000€
- Dommages matériels et immatériels : jusqu'à 460 000€, franchise 75€
- Protection juridique – Recours : jusqu'à 3 100€, seuil d'intervention : 228€
- Extension vie professionnelle, stage en entreprise : dommages matériels : jusqu'à 12 000€, franchise 75€

INDIVIDUELLE ACCIDENT

- Capital versé en cas de décès par accident : 10.000€, limité aux frais d'obsèques pour les moins de 16 ans.
- Capital versé en cas d'invalidité permanente totale par accident, réductible en cas d'invalidité permanente partielle par accident : 40 000 €, franchise relative de 20%

BAGAGES

- A l'occasion du voyage-séjour, en cas de perte, vol, destruction suite à explosion, incendie, dégâts des eaux : jusqu'à 1 600€, franchise de 30€ par sinistre garantie limitée à 50% pour les objets précieux.

REMBOURSEMENT DES FRAIS MEDICAUX DANS PAYS D'ORIGINE

- Remboursements des frais médicaux dans le pays d'origine pour des séjours temporaires de 90 jours consécutifs au maximum.

2. Tarifs 2012

Option 1 : remboursement des frais de santé au 1^{er} euro en pourcentage des frais réels.

	≤ 30 ans		31-40 ans		41-50 ans		51-64 ans		65-74 ans
	indiv	fam	indiv	fam	indiv	fam	indiv	fam	indiv
15 jours	51 €	140 €	75 €	195 €	99 €	266 €	122 €	330 €	153 €
1 mois	76 €	206 €	102 €	276 €	138 €	371 €	174 €	465 €	236 €

Option 2 : remboursement des frais de santé en complément de la Sécurité sociale française ou de la CFE (en complément de la SS seulement pour les séjours jusqu'à 3 mois)

	≤ 30 ans		31-40 ans		41-50 ans		51-64 ans		65-74 ans
	indiv	fam	indiv	fam	indiv	fam	indiv	fam	indiv
15 jours	42 €	115 €	56 €	154 €	73 €	198 €	89 €	239 €	102 €
1 mois	56 €	154 €	68 €	184 €	87 €	266 €	105 €	281 €	133 €

Possibilité de payer votre cotisation par mois avec prélèvement bancaire obligatoire et un léger surcoût.

3. Souscription

Pour consulter plus en détail les garanties, les conditions générales et souscrire ce contrat, vous pouvez le faire directement en transaction sécurisée en allant à l'adresse suivante :

<http://www.europusa.com/assurance-voyage/form.php?c=5>

* Contrat souscrit par April Mobilité